



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 mars 2018

**Objet de la délibération**

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU QUAI  
DES MARTYRS**

Le vingt neuf mars deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Loïc RABIN, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CEREZ, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Marc LE BOUHART, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Serge GERBAUD, Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guénaëlle LE HIN, Michaël BEAUBRUN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Michèle DOLLÉ à Marie-Françoise CEREZ, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Caroline BALSSA à Claudine CORPART, Katy BOUILLAUT à Philippe PERRONNO, Julian PONDAVEN à Jean-François LE CORFF, Frédéric TOUSSAINT à Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Pascal LE LIBOUX à Alain HASCOET, Nolwenn LE ROUZIC à Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET à Anne LAVOUÉ, Françoise BARJONET MOY à Martine JOURDAIN, Franck LE GOURRIÉREC à Thierry FALQUERHO

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CEREZ Marie-Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2018.03.017**

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU QUAI DES MARTYRS**

**Rapporteur : Loïc RABIN**

Par délibération en date du 18 février 2015, le Conseil Municipal a décidé la création d'une Autorisation de Programme relative aux études de maîtrise d'œuvre de restauration du Quai des Martyrs et du Quai de Saint Caradec. Puis, le 7 décembre 2015, compte tenu des premiers éléments financiers, il a été décidé de suspendre le projet initial. Il a été proposé de lancer des études pour une solution alternative et donc de reporter les crédits de paiement initialement prévus. Cette étude ne portant désormais que sur le seul Quai des Martyrs.

Compte tenu de la concertation de la population préalable à la définition du projet et au temps nécessaire pour mener les études à leur terme les crédits de paiement ont été modifiés à deux reprises les 17 décembre 2015 et 26 janvier 2017.

Il convient maintenant de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation des travaux.

Le Présent bordereau a pour objet cette programmation des crédits de paiement avec modification du montant global de l'Autorisation de Programme.

	Création AP 18/12/2015	Modification 17/12/2015	Modification 26/01/2017	Modification 29/03/2018	TOTAL
AP	200 000				1 740 000
CP					
2015	50 000	-50 000			
2016	80 000	-50 000	-30 000		
2017	70 000	-20 000	+30 000		80 000
2018		120 000		-55 000	65 000
2019				1 595 000	1 595 000

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,  
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal le 5 mars 2018,  
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources le 12 mars 2018,  
Vu le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le

ID : 056-215600834-20180329-D201803017-DE

→ APPROUVE la modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement présentée ci-dessus.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU